

Trouble cognitif

Définition : On appelle trouble cognitif, toute altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions cognitives résultant d'un dysfonctionnement cérébral.

Les fonctions cognitives représentent les processus cérébraux par lesquels l'être humain acquiert l'information, la traite, la manipule et s'en sert pour agir. Elles incluent le langage oral, la perception, l'attention, la mémoire...

Le handicap cognitif apparaît lorsque la personne souffre :

de troubles Spécifiques du Langage Oral (TSLO) = **dysphasie**

→ des difficultés dans l'acquisition du langage, soit au niveau de l'expression, soit au niveau de la compréhension.

de troubles Spécifiques du Langage Ecrit (TSLE) =

dyslexie, dysorthographe

→ organisation déficiente au niveau de l'aire du langage, responsable de difficultés d'identification des lettres, syllabes, ou difficulté d'assimiler les règles orthographiques.

de troubles du développement du geste et/ou des fonctions visuo-spatiales = **dyspraxie**

→ une quasi absence de « mémoire des mouvements » : faire des gestes pourtant habituels est une nouveauté à chaque fois.

de troubles des processus attentionnels et de fonctions exécutives

= **troubles du déficit de l'attention, hyperactivité**

→ pas de déficience intellectuelle, pas de trouble moteur, pas de pathologie psychique mais des difficultés à maintenir son attention et à s'organiser

de troubles de la communication et des interactions sociales =

troubles du spectre de l'autisme

→ impossibilité de ressentir ou prévoir les émotions ou les réactions d'autrui dans un contexte donné (manque d'empathie, défaut de « théorie de l'esprit »), manque de flexibilité, d'anticipation, défaut d'initiation (troubles des fonctions exécutives).

A qui s'adresser

Les Associations de Parents :

- **DFD72** (dyspraxie)
dfd72@dyspraxies.fr, tel : 07 81 35 85 27

- **AFEP72** (Précocité)
afep72@orange.fr, tel : 06 16 97 10 38

- **Hypers-Supers72** (trouble de l'attention /hyperactivité)
www.tdah-france.fr, tel : 02 43 82 22 22

- **Eclaircie Autisme Sarthe** (troubles du spectre de l'autisme)
eclaircieautisme72@wanadoo.fr, tel : 02 43 87 43 66

- **AAD val de Loire** (Association Avenir Dysphasie)
b.helyam@wanadoo.fr, tel : 02 43 40 03 93

- **ANAPEDYS** (Association Nationale d'Adultes et de Parents d'Enfants dyslexiques)
www.apedys.org,
contact region Normandie: apedys.27.76@gmail.com

- **APEDA** (Association de Parents d'Enfants en Difficulté d'Apprentissage du langage écrit ou oral)
apeda61@apeda-france.com, tel : 02 33 65 43 39
apeda44@free.fr

Glossaire :

- **RASED** : Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté avec plusieurs types d'intervenants, **le maître E** (enseignant spécialisé dispensant une aide à dominante pédagogique), **le maître G** (enseignant spécialisé dispensant une aide à dominante éducative), une psychologue scolaire.

- **PPRE** : Projet Personnalisé de Réussite Educative

- **PAP** : Projet d'Accompagnement Personnalisé, pour les difficultés d'apprentissage, rédigé par le médecin scolaire, renseignés par les enseignants et les professionnels aidant l'enfant.

- **PPS** : Programme Personnalisé de Scolarisation, mis en place par l'équipe éducative pluridisciplinaire avec l'accord des parents, le compte rendu des décisions et le lien avec la MDPH étant assuré par un enseignant référent spécialisé.

- **IEN** : Inspecteur de l'Education nationale

- **MDPH** : Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap

- **Equipe éducative** : Elle comprend le directeur de l'école, le ou les maîtres, les parents concernés, le psychologue scolaire, les enseignants spécialisés intervenant dans l'école, éventuellement le médecin de l'éducation nationale, l'infirmière scolaire, l'assistante sociale et les personnels contribuant à la scolarisation des enfants handicapés.

- **Reférent de scolarité** : Membre de l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS), l'enseignant référent, est chargé de l'animation et de la coordination de l'ESS. Il assure la meilleure mise en œuvre possible du projet personnalisé de scolarisation (PPS) afin de veiller à sa continuité et à sa cohérence et assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.

Cette plaquette a été réalisée par la **FCPE 72**

Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des écoles publiques de la Sarthe.

65 Avenue Yzeux, 72000 Le Mans Tel: 02 43 28 89 83

Elle a été éditée grâce à l'aide de notre partenaire
MAE Solidarité 72 (Mutuelle Assurance de l'Education)



Parents :
et si votre **Enfant** avait des
troubles des

apprentissages?...

Comment l'aider?

Près de 20% des enfants présentent des difficultés scolaires. Les causes en sont multiples. Parmi elles, les troubles spécifiques des apprentissages sont souvent ignorés : ils concerneraient au moins 5 à 6% des enfants, soit environ un enfant par classe.

Ce qui peut **Alerter**

Et nous amène à **Réagir** :

En maternelle, enseignants et/ou animateurs vous répètent toujours la même chose :

- votre enfant est "discret", ou "trop agité", et/ou "peu concentré"
- **et/ou** change souvent d'activité, sans jamais parvenir à terminer
- **et/ou** a des difficultés à dessiner, utiliser des outils simples (ciseaux par exemple)
- **et/ou** ne peut retenir qu'une consigne à la fois
- **et/ou** présente une grande résistance au changement de lieu ou d'activité
- **et/ou** présente des difficultés à prononcer certains mots, et/ou ne parvient pas à segmenter les mots en syllabes...

En primaire, les problèmes s'accroissent et se précisent :

- **la lecture** est lente avec difficultés à différencier les sons, confusion des lettres, omission de syllabes, difficultés à se repérer dans un texte long...
- **l'écriture** est disproportionnée et laborieuse avec de nombreuses et répétitives fautes d'orthographe, des difficultés à poser des opérations en colonne, une "crispation" du poignet est parfois décrite, et toujours l'aspect peu soigné du travail rendu...

Attention ces difficultés peuvent exister chez tout enfant pendant sa scolarité, du fait d'un état de fatigue passager par exemple, mais c'est la répétition de ces problèmes et surtout leur maintien sans cause apparente qui doit alerter...



A qui s'adresser pour obtenir de l'Aide ? Ce circuit peut être modifié ou adapté en fonction des situations

